

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2023**

**Date de convocation du Conseil :** 30 juin 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance :** 35

**Liste des délibérations affichée le :** 12 juillet 2023

**Présidente :** Mme Laurence FAUTRA, Maire

**Secrétaire :** M. Hocine MANSERI

**Présents :** Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers,

**Excusés :** M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DANIELIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT) M. ABRIAL,

**Absents :** M. BONET, M. NAAMANE.

=====  
**Objet : Désignation de nouveaux membres siégeant dans différents organismes extérieurs – Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)**

Mesdames, messieurs,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L.2121-21 et L.2121-33,

**VU** la délibération n° 20.06.10.06 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 désignant les membres siégeant aux organismes extérieurs,

**VU** les modifications apportées par le Maire dans les délégations de fonctions accordées aux Adjointes au Maire et aux Conseillers délégués,

**VU** l'avis de la commission Affaires générales en date du 26 juin 2023,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal peut désigner des conseillers municipaux afin qu'ils siègent et représentent la Commune au sein d'organismes extérieurs,

**CONSIDERANT** que les délégations de fonction accordées par le Maire à ses adjoints et conseillers délégués ont récemment été modifiées et qu'il convient – dans un souci de cohérence – d'adapter la composition des organismes extérieurs au regard des délégations nouvelles accordées,

**CONSIDERANT** que le vote de cette désignation a lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil en décide autrement, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que cette désignation peut également intervenir sans vote, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures,

**CONSIDERANT** qu'après appel à candidatures, un seul candidat est présenté sur chacun des postes à pourvoir,

**EN CONSEQUENCE**, considérant la présence d'un seul candidat pour chacun des postes à pourvoir, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

- **DESIGNE** au sein de la Fondation Agir Contre l'Exclusion :
  - Monsieur Daniel DANIELIAN en lieu et place de Madame Sophie NABETH,
- **ACTE** que la Fondation Agir Contre l'Exclusion est ainsi désormais composée :
  - Daniel DANIELIAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



<b>POUR</b>	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSTENTION</b>	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

*En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*